



## **Assemblée communale extraordinaire du 3 octobre 2017**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Présidence :</b>                  | Philippe Cotting                            |
| <b>Membres présents :</b>            | 36 citoyens et citoyennes                   |
| <b>Majorité absolue :</b>            | 19  |
| <b>Excusés :</b>                     | -   |
| <b>Désignation des scrutateurs :</b> | Messieurs Alexandre Dubey et Gilbert Delley |

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue cordialement les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

Monsieur Philippe Cotting profite de la présence de Monsieur Nicolas Gabris pour le présenter à l'Assemblée. Agé de 47 ans, il est marié et père de deux enfants. Après des études universitaires en sciences économiques, Monsieur Nicolas Gabris a travaillé deux ans dans une grande banque, puis a eu quelques expériences dans l'industrie et la promotion économique avant de passer la plus grande partie de sa carrière au Service des contributions du canton de Neuchâtel, dans le domaine des entreprises.

### **Présentation du tractanda**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2017**
- 2. Informations sur le complexe scolaire, sportif et culturel**
- 3. Approbation de la modification des statuts de L'AISDPG (Association intercommunale Delley-Portalban & Gletterens pour les infrastructures scolaires, sportives et culturelles.)**
- 4. Divers**

Au vote à main levée, l'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée, sans objection. Par cette approbation, l'assemblée peut délibérer conformément à la loi.

Seul, Monsieur Claude Ducret signale qu'il manque la date sur la convocation.

## **Point 1 – Approbation du procès-verbal du 29 mai 2017**

M. le Syndic précise que selon l'habitude prise, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit directement à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant soulevée, les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

### **Vote :**

A mainlevée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2017, à l'unanimité et sans objection.

## **Point 2 – Informations sur le complexe scolaire, sportif et culturel**

### **Présentation au rétroprojecteur de Monsieur Claude-Alain Guerry**

En résumé, voici un tableau présentant les différences principales entre le devis général et la prévision finale, par secteur :

| En CHF                      | Devis général     | Prévision finale  | Différence       |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Bâtiment :                  | 9'445'000         | 9'806'000         | 361'000          |
| Equipement d'exploitation : | 172'000           | 345'000           | 173'000          |
| Aménagements extérieurs :   | 290'000           | 495'000           | 205'000          |
| Ameublement / décoration :  | 341'000           | 409'000           | 68'000           |
| Travaux préparatoires :     | 134'000           | 50'000            | -84'000          |
| Frais secondaires :         | 413'000           | 340'000           | -73'000          |
| Intérêts et réserves :      | 0                 | 200'000           | 200'000          |
| Terrain :                   | 1'300'000         | 1'300'000         | 0                |
| Terrain multisports :       | 800'000           | 1'555'000         | 755'000          |
| <b>TOTAL :</b>              | <b>12'895'000</b> | <b>14'500'000</b> | <b>1'605'000</b> |

### **La parole est passée aux membres de l'assemblée.**

- ✓ Madame Viviane Delley s'étonne de la grande surface découverte de goudron devant l'école. Que va-t-il se passer en cas de forte chaleur ?

Monsieur Philippe Cotting répond que tout n'est pas encore terminé, un abri et une barrière viendront à l'avenir. Il y a également 1'500 mètres carrés d'herbe tout près. Et c'était un choix conscient de faire cette place, notamment pour des raisons de propreté avant l'entrée dans les classes d'école.

- ✓ Monsieur René Delley se demande comment vont faire les enfants qui jouent sur le terrain de foot pendant les pauses pour revenir à temps quand la sonnerie retentit, étant donné la distance entre le terrain et l'école.

Monsieur Philippe Cotting répond que le Conseil communal ne s'occupe pas de pédagogie, ce sont les maîtres et maîtresses qui feront en sorte que les enfants soient au cours à l'heure.

- ✓ Madame Viviane Delley s'inquiète du fait que s'il y a un incendie, comment les enfants seront évacués ?  
Monsieur Philippe Cotting la rassure en lui disant que tout a été prévu avec les pompiers, il y a des voies de fuites (panneaux verts) et la possibilité d'ouvrir plus grand les fenêtres. Il y a également des vitrages spéciaux anti-feux et des grandes portes anti-feux.
- ✓ Monsieur René Delley déplore la mauvaise insonorisation des salles, très bruyantes lorsqu'il y était la dernière fois.  
Monsieur Philippe Cotting lui répond que le problème est résolu maintenant avec la pose de rideaux.
- ✓ Madame Sophie Studer pose la question du passage pour piétons qui paraît maintenant mal placé.  
Monsieur Philippe Cotting indique que cela concerne plus la commune de Gletterens qui devrait peut-être le déplacer ou en faire un deuxième.
- ✓ L'idée est lancée de créer éventuellement une zone 20 km/h

La parole n'est plus demandée.

### **Point 3 – Approbation de la modification des statuts de L'AISDPG (Association intercommunale Delley-Portalban & Gletterens pour les infrastructures scolaires, sportives et culturelles.)**

#### ***Présentation au rétroprojecteur de Madame Marlène Collaud***

En résumé, les principaux changements des nouveaux statuts s'articulent sur 3 axes :

- Les buts de l'AISDPG sont étendus en raison d'une délégation des compétences communales à l'Association en matière scolaire.
- Une nouvelle composition du Comité de direction (CODIR) qui est composé de 8 membres, soit de 4 membres provenant de chaque commune, élus par l'Assemblée des délégués. Il fonctionne par commissions qui sont au nombre de trois (affaires sociales, finances et infrastructures).
- Une augmentation de la limite d'endettement (art. 38) fixée à CHF 14'500'000 pour les investissements et à CHF 300'000.- pour les comptes de trésorerie.

#### **La parole est passée aux membres de l'assemblée.**

- ✓ Monsieur Claude Ducret pose la question du contrôle de l'Association.  
Madame Marlène Collaud lui répond qu'il y a une Assemblée des délégués qui fait office d'exécutif et qu'il y a un Comité directeur qui fonctionne comme législatif. Quant à l'aspect financier, un organe de révision est nommé selon la loi en vigueur.
- ✓ Monsieur Alexandre Dubey demande quels sont les terrains compris dans l'AISDPG ?  
Monsieur Philippe Cotting lui répond qu'il y a l'ancienne école, la nouvelle, le terrain de foot, la buvette du foot, tout fait partie de l'AISDPG. Une répartition des charges est faite ensuite avec la commune de Gletterens.

- ✓ Monsieur Alexandre Dubey pose la question s'il ne manque pas une classe supplémentaire  
Monsieur Philippe Cotting répond qu'il n'y a pas besoin d'ouvrir une classe supplémentaire pour les 2-3 prochaines années. Depuis 2013, une classe s'est ouverte chaque année. Le seul changement qui pourrait intervenir maintenant serait si un immeuble se construit sur la commune, mais les zones de construction sont déjà remplies.
- ✓ Monsieur Gérald Cantin propose de garder un œil sur la ferme de Monsieur Duc et de garder des terrains en réserve si jamais.  
Monsieur Philippe Cotting lui signale que les terrains restants ne seront jamais dézonés, ils seront toujours en zone agricole. A suivre éventuellement le hangar.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote

#### **Approbation de la modification des statuts de l' AISDPG (Association intercommunale Delley-Portalban & Gletterens pour les infrastructures scolaires, sportives et culturelles.)**

A mainlevée et à la majorité des voix, sans objection, les membres de l'assemblée communale approuvent la modification des statuts de l' AISDPG.

#### **Point 4 – Divers**

- ✓ Madame Mireille Godel demande qu'étant donné que la salle est occupée à 90%, y a-t-il la possibilité de la louer ?  
Monsieur Philippe Cotting répond qu'elle est libre le week-end et qu'il y a des tarifs préférentiels pour les sociétés locales.
- ✓ Madame Marlyse Vojtasik demande si toutes les dates sont gérées par l'Association ?  
Monsieur Philippe Cotting répond que oui. Tout va être affiché sur le site internet de la commune de Gletterens et il y aura un lien depuis le site de notre commune.
- ✓ Monsieur Benoît Sudan fait la remarque que la commission culturelle pourrait être élargie.
- ✓ Monsieur Georges Ulrich en profite pour demander si une partie de la plage est également culturelle. Il revient sur le Festival Reggae en dénonçant de manière virulente les organisateurs de cette manifestation, les soi-disants liens de parenté avec Monsieur Jean-François Perriard et le fait que la commune fait la promotion du cannabis en autorisant un tel festival.
- ✓ Monsieur Urs Wanner signale quand même que le problème principal concernant ce festival a été sa durée sur toute la journée depuis 10h00 du matin jusqu'au soir tard.  
Monsieur Philippe Cotting répond que le Conseil communal est d'accord là-dessus.
- ✓ Monsieur Alexandre Dubey demande s'il y a possibilité de fédérer ces différentes manifestations entre les 2 communes.  
Monsieur Philippe Cotting répond que oui bien sûr.
- ✓ Monsieur Gérald Cantin précise qu'il s'agit de la compétence du Conseil communal et qu'il serait bien de privilégier les sociétés qui sont sur place.

## ***Assemblée communale extraordinaire du 3 octobre 2017***

- ✓ Monsieur Fabrizio Simone demande si le terrain multisports est utilisable par des tiers ?  
Monsieur Philippe Cotting répond que oui, pour autant qu'il soit libre.
- ✓ Monsieur Henri Guerry rappelle qu'il existait à l'époque l'Union des sociétés locales USL qui est maintenant en « stand by ». Les statuts de cette Union stipulent d'ailleurs que seules les sociétés qui en font partie peuvent organiser des manifestations. Il estime qu'elle devrait revivre.

Fin de l'assemblée : 21h05

### **Au nom du Conseil communal**

Le secrétaire

N. Gabris

Le syndic

Ph. Cotting